



## Directive relative au Règlement SCR (59.500), art. 18

<b>Version</b>	Juin 2022; remplace la version de mai 2020
<b>Titre abrégé</b>	
<b>Directive relative au Règlement SCR (59.500), art. 18</b> Instruction au maniement du pistolet	
<b>But</b>	
La présente directive régit le contenu, la fréquence et l'organisation de l'instruction au maniement de l'arme personnelle, ici le pistolet (cours de base et de rafraîchissement).	
<b>Champ d'application</b>	
Membres du Service Croix-Rouge (MSCR)	
<b>Contenu</b>	
<p><b>En principe, les MSCR accomplissent leur service sans arme.</b> Sur requête, l'armée peut équiper les MSCR d'une arme personnelle, à savoir d'un pistolet, et les instruire au maniement de celle-ci.</p> <p><b>Les MSCR qui souhaitent être équipés d'un pistolet pour leur protection adressent une demande écrite en ce sens au / à la chef-fe du SCR</b> (formulaire «Demande de port du pistolet militaire pour membre du SCR»).</p> <p>Le/la chef-fe du SCR transmet la requête à l'armée qui procède alors à une vérification au sens de l'art. 113 de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Loi sur l'armée, LAAM).</p> <p>L'armée adresse une copie de l'examen au / à la chef-fe du SCR, qui, sur cette base, détermine si la demande peut être validée, puis transmet sa décision aux instances compétentes de l'armée. La demande est systématiquement rejetée si l'examen effectué donne lieu à un résultat négatif au sens de la LAAM.</p> <p>L'instruction au maniement de l'arme personnelle incombe exclusivement à l'armée. Lorsque des MSCR sont équipés d'un pistolet, ils sont soumis par analogie aux dispositions de l'armée régissant l'instruction au maniement de l'arme ainsi qu'aux règles d'utilisation et aux obligations de diligence y relatives.</p> <p><b>1. Cours de base</b></p> <p>Le cours de base obligatoire dure quatre à cinq jours.</p> <p>Contenu: manipulations, consignes de sécurité, exercices de tir</p> <p>L'arme personnelle est remise au début du cours. Le MSCR est pleinement responsable de son arme, dont le numéro doit être annoncé par voie écrite à l'Office du SCR.</p> <p><b>2. Cours de rafraîchissement</b></p> <p>Le cours de rafraîchissement dure deux à trois jours.</p> <p>Contenu: révision et approfondissement du contenu du cours de base</p>	



Ce cours doit impérativement être suivi tous les deux ans.

### 3. Attestation de participation à des formations de tir reconnues

Les MSCR attestant une participation régulière à des formations de tir reconnues sont exemptés de l'obligation de suivre un cours de rafraîchissement. Le programme fédéral (obligatoire) et le tir fédéral en campagne sont reconnus. L'attestation y relative doit être transmise tous les deux ans à l'Office du SCR par voie écrite.

<b>Valable à partir du / jusqu'au</b>	1 <sup>er</sup> juillet 2022
<b>Document approuvé par la cheffe du SCR</b>	
<b>Document porté à la connaissance du directeur de la CRS</b>	
<b>Date, version</b>	29 juin 2022
<b>Destinataires</b>	Idem Règlement SCR 59.500
<b>Auteur</b>	Services de direction / Office SCR Gisela Rütli